

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, (l'employeur)

D'UNE PART,

ET : L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,
ci-après appelée l'ABPPUM (le syndicat)

D'AUTRE PART.

**OBJET : Questionnaire d'appréciation de l'enseignement des chargées et chargés de cours
- Modifications aux conventions de l'Unité I et l'Unité II**

Attendu que la convention collective du personnel enseignant contractuel à temps partiel (Unité II) (16 décembre 2009 au 31 décembre 2013) a été signée à une date tardive et que les travaux nécessaires à la publication du questionnaire d'appréciation de l'enseignement des chargées et chargés de cours prévu à l'annexe « H » de cette convention ne peuvent être complétés avant la date prévue pour les évaluations de l'enseignement du semestre d'hiver 2010 ;

Attendu que des erreurs se sont glissées dans la reproduction du questionnaire figurant à l'annexe « H » et au libellé de l'annexe « G » de cette convention ;

Attendu que les parties désirent étudier l'opportunité d'étendre l'emploi de ce questionnaire pour l'appréciation étudiante de l'enseignement par les membres de l'Unité I de l'ABPPUM ;

Les parties s'entendent

- Qu'aux fins de l'évaluation des cours du semestre d'hiver 2010, le questionnaire d'appréciation de l'enseignement prévu à l'annexe « H » de la convention de l'Unité II sera remplacé par le questionnaire présentement en usage pour l'Unité I ;

- Qu'au plus tard le 15 mars 2010, soit créé un comité d'études, chargé d'analyser l'opportunité d'étendre aux membres de l'Unité I l'utilisation du questionnaire figurant à l'annexe « H » de la convention de l'Unité II. Que ce comité soit composé de deux personnes nommées par l'ABPPUM, deux personnes nommées par l'employeur et une personne nommée par la Fédération des étudiantes et étudiants du Centre Universitaire de Moncton (FÉÉCUM) et fasse rapport aux parties au plus tard le 15 février 2011 ;

Que le questionnaire d'appréciation de l'enseignement prévu à l'annexe « H » de la convention de l'Unité II, dont la partie « Rétroaction » sera retranchée, soit utilisé pour recueillir l'appréciation étudiante pour les cours du semestre automne 2010 enseignés par les membres de

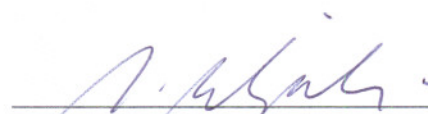
l'Unité I et de l'Unité II. Que l'avis des étudiantes et étudiants sur la qualité du nouveau questionnaire soit recueilli grâce à un sondage contenant entre autres les questions figurant à la partie « Rétroaction » retranchée du questionnaire ;

Que l'expression *Évaluation étudiante de l'enseignement* dans la « Fiche d'évaluation du rendement » apparaissant à l'annexe « G » de la convention de l'Unité II soit remplacée par *Appréciation étudiante de l'enseignement*.

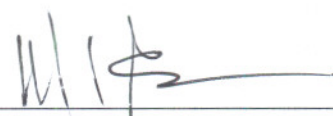
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ce 14^e jour de mars 2010.

Pour l'Université de Moncton,

Pour l'ABPPUM,



**Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines**



Michèle L. Caron, présidente